Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601001-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 17
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n°26-01-001
Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur (la commune° et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compter administratif et du compte de gestion.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les dépenses et les recettes se décomposent comme suit :

Commune

Résultats 2025	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	1 071 577,45	1 587 956,79	2 659 534,24
Recettes	1 136 299,30	2 060 782,40	3 197 081,70
Dont report de N-1 affecté au 1068	*618 765,79*		
Résultat de l'exercice N	+ 64 721,85	+ 472 825,61	
Reports exercices de N-1 au 001 et 002	- 98 199,41	+ 2 449,83	- 95 749,58
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	**- 33 477,56**	**+ 475 275,44**	**+ 441 797,88**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, par 17 voix pour,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601001-DE

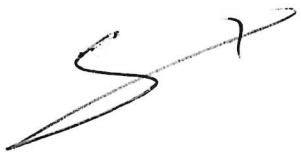
- CONSTATE que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'Etat des Contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Christian CORROLLER, Maire, intéressé dans ce dossier, ne participe pas au vote.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance



Christian CORROLLER, Maire

